



Partenariat avec la Mutualité Française Haute-Saône

Le CDG 70 et la Mutualité Française Haute-Saône ont officialisé leur nouveau partenariat le vendredi 21 décembre 2018, par la signature d'une convention de partenariat

Le CDG 70, représenté par son président Michel Désiré, apporte à ce partenariat l'antériorité de son action en faveur de la santé des agents des collectivités territoriales. Depuis des années, le CDG 70 ne cesse de développer son offre à travers ses services Médecine et Prévention, s'étant par exemple adjoint les services d'une ergonome. La Mutualité Française de Haute-Saône, représentée par sa vice-présidente Sophie Antoine, qui a rappelé son ancrage territorial, a développé une offre de soins de proximité propre à en faciliter l'accès pour les agents publics.

Ainsi, par la signature de cette convention inédite entre un CDG et une Union territoriale mutualiste – entre un service public et un opérateur privé – tous les agents des collectivités affiliées au CDG, bénéficient de l'expertise des 8 centres optiques, 7 centres audition et 3 centres de santé dentaire gérés par la Mutualité Française.

Les adaptations de poste préconisées à l'issue des études menées par le CDG 70 pourront faire l'objet d'essais de matériel et de conseils lors de l'acquisition de ceux-ci. Les élus et les collectivités de Haute-Saône disposent dorénavant d'un nouvel outil pour accompagner leurs agents dans la prise en compte des problématiques de santé.

Consultez le site de la Mutualité Française Haute-Saône, [en cliquant ici](#)





En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour assurer son bon fonctionnement, mesurer sa fréquentation, améliorer l'expérience de navigation et l'interaction avec les réseaux sociaux.